

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2015

Présents : Bruno JACQUETIN – Michèle HARANG – Marie-Hélène BONNEL – Geneviève DAMON – Marie-Laure JOURDY – Bernadette MANDON - Christian CASSULO – Pierre-François CHAUT – Jean-Claude COURET – Loïc FAUVET - Claude FERRARI

Secrétaire de séance : Michèle HARANG

Ouverture de la séance : 20h46

1 – Délibérations de la séance

a. Approbation des Comptes Administratifs arrêtés au 31/12/2014 (Commune – Eau – CCAS) :

L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Cette obligation a été respectée.

○ **Commune – Vue d'ensemble – résultats cumulés :**

Dépenses = 274 620.02 € Recettes = 294 371 .39 €

➔ **Délibération adoptée à l'unanimité (10 votes).**

○ **Eau – Vue d'ensemble – résultats cumulés :**

Dépenses = 67 457.19 € Recettes = 82 612.03 €

➔ **Délibération adoptée à l'unanimité (10 votes).**

○ **CCAS – Vue d'ensemble – résultats cumulés :**

Dépenses = 1 118.66 € Recettes = 3 824.55 €

➔ **Délibération adoptée à l'unanimité (10 votes).**

b. Décision Modificative (DM) concernant le Budget Communal 2015, section investissements :

- **Projet n° 174 armoire positive 600 L pour l'auberge communale + 46.00 €**
- **Projet n° 184 agrandissement accès grange - 46.00 €**

➔ **Délibération adoptée à l'unanimité (11 votes).**

c. Délibérations concernant le projet éolien de la société ABO Wind au travers de sa filiale « Ferme Eolienne de Gumières » :

« Le Conseil Municipal de Gumières, représentant légitime des intérêts des habitants de la commune, exprime son opposition à la réalisation d'un parc industriel éolien sur son territoire »

➔ **Votes : Contre = 0 Abstention = 1 Pour = 10.**

- d. Délibération concernant la « motion pour la sauvegarde des libertés locales », adoptée à l'issue de l'Assemblée Générale des Maires ruraux de France, le dimanche 19 avril 2015 :

Le Maire donne lecture de la motion et de la lettre du Sénateur Bernard FOURNIER arrivée en mairie le 3 juin 2015. La motion est soumise au vote.

→ Délibération adoptée à l'unanimité (11 votes).

- e. Délibération concernant la location d'un appartement au dessus de l'Orée du Bois:

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Le demandeur n'ayant pas donné suite.

2 - Informations et questions diverses

- **Arrêté concernant les nuisances sonores, la circulation et la divagation des chiens** → cet arrêté est un rappel à la Loi. La première mesure doit être explicative et privilégier la relation de « bon voisinage ». Les propriétaires des chiens doivent prendre les mesures appropriées pour faire cesser toutes formes de nuisances ou de risques pour les tiers.
- **Arrêté de péril maison FRERY** → la maison FRERY, au centre Bourg, est inhabitée depuis plusieurs dizaines d'années. Elle se dégrade rapidement et devient un danger pour les personnes qui passent ou habitent à proximité. Cet arrêté sera transmis à l'Etude Notariale en charge de la succession.
- **Travaux bas du Bourg** → un accord pour travaux de maçonnerie a été donné à un artisan qui a en charge la réfection des murets du pont donnant accès au Moulin (propriété de Monsieur et Madame CORNET). La commune étant pour partie propriétaire, il était judicieux de donner cet accord pour que les travaux soient réalisés, en une seule fois, sur toute la continuité des murets.
- **COCA** → où en est le dossier COCA ? Question posée par un habitant lors de la réunion publique du 30 mai 2015. Ce dossier initié en 2009/2010, en collaboration avec le Conseil Général, ne semble pas avoir bougé depuis septembre 2011, date des dernières correspondances retrouvées en mairie. Un contact a été pris avec le Conseil Départemental de la Loire afin d'avoir plus d'informations. Une communication sera réalisée ultérieurement, lorsque nous en saurons plus.
- « **Journée goudron** » → une première intervention est programmée la journée du 13 juin, une seconde le 26 septembre prochain. Les interventions sont prévues sur Le Mazet / Gruel et sur Prolanges.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire

